

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2015-54 du 25 novembre 2015 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSX1530898S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1-9° et R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain BEAUPLÉ, conseiller aux affaires internationales, à l'effet de signer le renouvellement de la convention entre l'EFS et le centre de transfusion sanguine de la province du Jiangsu, en République populaire de Chine, lors de la mission organisée du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 novembre 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS